Une rencontre assez confuse avec des sujets déjà évoqués remis au jour par d'autres OS comme les créations, de Centres de Formations Régionaux, école, etc. Une vision assez idéaliste du télétravail de la réorganisation R13 et de la mixité PCIV/CSTAGN est exprimée par le Directeur

Rencontre des organisations syndicales avec le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale 17 février 2021

CREATIONS ET TRANSFERT DE STRUCTURES

- Création de Centres de Formations Régionaux pour la formation continue des PM et PCIV (sa localisation n'est pas précisée) au niveau de chaque R13
- Création possible d'une école supplémentaire (Fontainebleau ?)
- Transfert de la Sous-Direction des Compétences sur Rochefort

Commentaires CFDT Gendarmerie : création des Centre de Formation, oui mais pas au détriment des écoles !

MIXITE CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CSTAGN) / CIVILS

Le Directeur souhaite une visibilité sur les postes et plus de souplesse de gestion :

Commentaires CFDT Gendarmerie : Le corps des CSTAGN a tout son intérêt et toute son importance au sein de l'institution, mais nous dénonçons régulièrement les interférences qui existent avec les personnels civils. Les problèmes les plus graves sont les barrages au parcours des civils, par exemple quand ils sont adjoints d'un chef et qu'au départ de ce dernier c'est un jeune CSTAGN sortant frais émoulu de sa formation de cadre qui prend le poste.

MANŒUVRE R13 (PASSAGE DE 22 A 13 REGIONS DE GENDARMERIE)

Le DG annonce que tout est en cours et évolutif en local avec une maquette pivot adaptable

Commentaire CFDT Gendarmerie : la manœuvre R13 est sensible et aura des conséquences sur les personnels civils. Nous serons au rendez-vous pour un dialogue social exigeant et constructif !

La CFDT a demandé que de nombreux postes dans les Groupements de Gendarmerie Départementale (GGD) soient tenus par des civils (Affaires immobilières, RH, Logistique et finances……). La réorganisation R13 aura pour impact de diminuer le nombre de ces emplois, donc si ces futurs postes sont réservés aux militaires, il va être difficile de reclasser les personnels civils en local.

TELETRAVAIL

Le DG a pris acte de ce que nous lui avions dit en réunion bilatérale et annonce des nouvelles directives pour une meilleure mise en œuvre du télétravail.

Commentaire CFDT Gendarmerie : nous avons demandé un rapide déploiement du système UBIQUITY, le système CLIP actuel n'est pas performant et freine le télétravail.

AVENIR DES CSAG

Le DGGN annonce une possibilité d'aboutir à une gouvernance partagée des CSAG entre le préfet de département et le commandant de Groupement avec des contrats de service.

ACTION SOCIALE EN GENDARMERIE

Quand nous évoquons la perte de postes d'assistants de service social en gendarmerie le DGGN nous répond que la gendarmerie s'adapte comme elle le fait avec le SSA en fonction des réorganisations des autres services.

Commentaire CFDT Gendarmerie : La perte de la compétence spécifique des ASS affectés dans les unités de gendarmerie aura un effet sur la qualité de l'action sociale. Par ailleurs, le travail des ASS dont les postes seront supprimés sera réparti entre d'autres ASS déjà très occupés au MINARM. Ce n'est pas non plus un gage de qualité de service !

SGAMI

Le DGGN veut que l'on fasse remonter les problèmes que nous rencontrons avec les SGAMI et souhaite récupérer la gestion des PCIV.

Commentaire CFDT Gendarmerie : Concernant les SGAMI, oui tout ne va pas très bien mais les PCIV seront-ils mieux gérés si la DG les récupère en gestion ? Pas sûr (mobilité, avancement...) !

GENDARMES ADJOINTS VOLONTAIRES

Il est prévu de passer de 12 000 GAV à 5500, avec transformation de postes de GAV dans les PSIG en Gendarmes.

Commentaire CFDT Gendarmerie : La diminution du nombre de GAV pourrait avoir un impact sur la gestion RH, la formation et le plan de charge des écoles, il faut rester vigilant.

La CFDT est à vos côtés pour défendre d'une part l'institution et aussi surtout, vos intérêts !

Paris, le 24 février 2021

La *CFDT* était représentée par : Karine WOLCK et Christophe BADOLLE